

CATALOGUE DES PRESTATIONS DU SDE 18



ÉDITION
2021

SDE18

Syndicat Départemental d'Énergie du Cher

www.sde18.com



SOMMAIRE

 ÉLECTRIFICATION	5
 GAZ	15
 ÉCLAIRAGE PUBLIC	19
 MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE	27
 SIG - SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE.....	35
 MOBILITÉ ÉLECTRIQUE	41
 MISSION D'AIDE AUX COLLECTIVITÉS	45
 INNOVATION ET APPLICATION.....	47
 CONTACTS.....	49

INTRO.



Le SDE 18 est un acteur majeur de la transition énergétique dans notre département.

Il conseille, conduit des travaux, accompagne les projets et apporte des aides financières aux collectivités.

Le Syndicat Départemental d'Énergie du Cher est un établissement public géré par des délégués élus. Il regroupe toutes les communes et les communautés de communes du département. **Historiquement, le SDE 18 est devenu propriétaire des réseaux d'électricité et de gaz.** Il a pour mission première d'organiser les services publics de ces deux énergies ce qui lui confère le rôle d'« *autorité organisatrice et concédante* ». Il a confié, par des contrats de concession, l'exploitation de ces réseaux à ENEDIS pour l'électricité et à GRDF et ANTARGAZ pour le gaz.

Au fil du temps, le SDE 18 a mis en commun des moyens humains, techniques et financiers pour **développer des compétences optionnelles pour toujours mieux accompagner les collectivités dans le domaine des énergies.**

CHIFFRES CLÉS*

- **14 M€** consacrés aux travaux dont :
 - 8 M€ pour les réseaux électriques
 - 5.5 M€ pour l'éclairage public
 - 500 000 € pour les réseaux télécoms
- **98 %** des dépenses réelles d'investissement affectées au financement des travaux des collectivités

* Source : Rapport d'activité 2019

LES DOMAINES D'INTERVENTION :

 ÉLECTRIFICATION	<p>Développer et renforcer le réseau de distribution d'électricité.</p>
 GAZ	<p>Organiser la distribution publique de gaz en réseau.</p>
 ÉCLAIRAGE PUBLIC	<p>Développer, renouveler, exploiter les installations et les réseaux d'éclairage public.</p>
 MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE	<p>Conseiller dans la maîtrise des consommations d'énergie et la réalisation des projets.</p>
 SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE	<p>Optimiser la gestion des espaces communaux.</p>
 MOBILITÉ ÉLECTRIQUE	<p>Développer des déplacements plus respectueux de l'environnement.</p>
 MISSION D'AIDE AUX COLLECTIVITÉS	<p>Proposer un service d'aide aux collectivités fait sur mesure.</p>

LATITUDE18



ÉLECTRIFICATION

DÉVELOPPER ET RENFORCER LE RÉSEAU DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ

Le SDE 18 est propriétaire des réseaux électriques de basse et moyenne tension qui permettent d'acheminer localement l'électricité jusqu'aux habitations et entreprises.

Il réalise des travaux pour améliorer de manière constante les réseaux en les développant ou les sécurisant.

POUR QUI

→ Communes et EPCI du Cher

- Communes rurales
- Communes urbaines
- Villes (Bourges, Vierzon, Saint Amand Montrond, Saint Florent sur Cher et Mehun sur Yèvre)

MONTANT DE LA CONTRIBUTION ÉLECTRIFICATION & GAZ

→ 1 € par habitant jusqu'à 5 000 habitants et 0,25 € au-dessus de 5 000 habitants (forfait annuel)

PRESTATION 1

ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX

UN FINANCEMENT JUSQU'À 60% PAR LE SDE18

*Vous souhaitez améliorer le cadre de vie des habitants ?
Faites disparaître les réseaux aériens de distribution électrique et télécoms avec le SDE18.*

ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX SECS :

→ *Câbles électriques*

→ *Eclairage public*

→ *Télécoms/Fibre :*

gestion des infrastructures et du génie civil en lien avec ORANGE

Le SDE18, à l'occasion des travaux d'enfouissement de réseaux aériens de distribution électrique, engage l'enfouissement coordonné des réseaux de communications électroniques et d'éclairage public. Toutefois, l'enfouissement des réseaux télécoms reste intégralement à la charge de la collectivité.

3 BONNES RAISONS D'ENFOUIR LES RÉSEAUX :

+ de sécurité :

pas de risques de chute, de courts-circuits ou d'incidents lors de l'élagage des arbres

+ d'esthétisme :

embellissement du cadre urbain avec la disparition des réseaux aériens, des poteaux béton

+ de qualité :

optimisation de la qualité de distribution par la mise en place d'un réseau neuf, souterrain, à l'abri des intempéries

FINANCEMENT OFFRE À DESTINATION DES COMMUNES RURALES

Le SDE18 propose aux collectivités un financement pour les opérations :

→ *Travaux 100% sous maîtrise d'ouvrage du SDE18.*

	Participation SDE18	Participation des collectivités
Réseau électriques	60% HT + TVA	40% HT
Eclairage public	50% HT + TVA	50% HT
Télécoms/Fibre (génie civil)	/	100% TTC

→ *Terrassements et fourreaux fournis par la collectivité*

	Participation SDE18	Participation des collectivités
Communes rurales	100 % du coût des travaux d'enfouissement du réseau Basse Tension	La fourniture des terrassements et fourreaux*
Eclairage public	50% HT + TVA	50% HT
Télécoms/Fibre (génie civil)	/	100% sous sa propre maîtrise d'œuvre

* La fourniture des terrassements comprend l'ouverture de l'intégralité des tranchées en domaine public et privé, le sablage, la fourniture et pose des fourreaux nécessaires à l'enfouissement des réseaux ainsi que leur remblaiement, conformément aux réglementations en vigueur. Aucun fourreau ne sera fourni et posé par le SDE 18 dans le cadre de terrassements fournis par un tiers.

Lorsque la tranchée principale est fournie par ENEDIS dans le cadre de travaux communs, le coût de l'ensemble des travaux sous maîtrise d'ouvrage du SDE 18, est partagé entre le SDE 18 et la collectivité suivant la répartition ci-dessus. Si la collectivité fournit les tranchées annexes, le SDE 18 prend en intégralité la partie hors terrassement.



PRESTATION 1



Enfouissement des réseaux sur 1200 m à Moulins sur Yèvre.
 Coût en électrification : 294 028,51€ TTC dont 60% financés par le SDE 18
 Coût en télécoms : 36 186,44€ TTC >> 100% à la charge de la commune
 Coût en éclairage public : 136 446,49€ TTC dont 50% financés par le SDE 18.

FINANCEMENT OFFRE À DESTINATION DES COMMUNES URBAINES

	Participation SDE18	Participation des collectivités
Réseau électriques	60% HT+TVA	40% HT
Eclairage public	50% HT+TVA	50% HT
Télécoms/Fibre (génie civil)	/	100% TTC

Si les terrassements et fourreaux sont fournis par la collectivité, le financement est le même que pour les communes rurales (voir au dos page 7)

NOUVEAU

FINANCEMENT OFFRE À DESTINATION DES VILLES

→ **Prestation d'effacement des réseaux pour les villes :**

Bourges, Vierzon, Saint Amand Montrond, Saint Florent sur Cher et Mehun sur Yèvre

La crise sanitaire liée à la Covid-19 a conduit le Gouvernement à mettre en place un plan de relance de 100 milliards d'euros sur 2 ans qui vise à relancer l'économie avec pour objectif de retrouver en 2022 le « niveau de richesse d'avant crise ».

Dans ce contexte, le SDE 18 participe financièrement aux opérations d'enfouissement des réseaux d'électrification des communes urbaines, percevant tout ou partie de la TCCFE, selon les modalités suivantes :

	Participation SDE18	Participation des collectivités
Communes urbaines TCFE	40% HT+TVA	60% HT

Offre spéciale sur une enveloppe de travaux de 400 000€ sur 3 ans pour chaque commune concernée.
 Pour plus d'informations, contactez votre chargé d'affaires.

Nécessité de signature d'une convention triennale, durant l'année 2021.

PRESTATION 2

RENFORCEMENT ET SÉCURISATION DES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES

**UN FINANCEMENT
JUSQU'À 100%**

À DESTINATION DES COMMUNES RURALES

Les opérations de renforcement et de sécurisation sont décidées par le SDE18 en coordination avec Enedis, via un plan de programmation pluriannuel.

LE RENFORCEMENT

Une opération de renforcement consiste à **adapter le réseau public d'électricité au développement des besoins des usagers**. L'objectif est de résorber les chutes de tension.

Dans les communes rurales, ces travaux sont réalisés par le SDE18 tandis qu'ENEDIS intervient pour les communes dites urbaines et les villes. Le SDE18 est saisi soit directement par le biais d'une commune (souvent sollicitée par un usager), soit par ENEDIS qui transmet les réclamations reçues et analyse les contraintes de tension sur les réseaux.

FINANCEMENT

Les travaux de renforcement de réseaux sont 100% à la charge du SDE18. Ce dernier réalise les opérations de renforcement en aérien torsadé. Pour certaines zones boisées, zones à risque ou présentant un enjeu environnemental majeur, la solution en «souterrain» sera privilégiée. Elle le sera également lorsque le renforcement est à proximité d'une zone déjà enfouie.

	Participation SDE18	Participation des collectivités
Renforcement aérien ou souterrain selon l'environnement	100%	0%

Travaux en souterrain à la demande de la collectivité :

	Participation SDE18	Participation des collectivités
Réseaux électriques	70% HT+TVA	30% HT
Eclairage public	50% HT+TVA	50% HT
Télécoms/Fibre (génie civil)	/	100% TTC



Renforcement en technique souterraine sur 1000 m au poste «Bois» et 470 m en aérien sur la commune de Saint Pierre les Bois avec la dépose de 1600 m de fils nus basse tension.

Renforcement des réseaux basse tension à Lignéres avec l'utilisation d'une aspiratrice pour l'exécution de la tranchée.

Coût du chantier : 41 910,29€ TTC 100% pris en charge par le SDE 18

LA SÉCURISATION PAR SUPPRESSION DES FILS NUS

L'opération de sécurisation consiste à remplacer les fils nus, fragilisés et vétustes, par des câbles torsadés aériens plus résistants, donc moins exposés aux contraintes climatiques, permettant ainsi de résorber les coupures de courant. L'objectif est, petit à petit, de supprimer les fils nus.

Dans les communes rurales, ces travaux sont réalisés par le SDE18 tandis qu'ENEDIS intervient pour les communes urbaines.

FINANCEMENT

Les travaux de sécurisation des réseaux sont 100% financés par le SDE18.

	Participation SDE18	Participation des collectivités
Sécurisation réseaux aériens	100%	0%

PRESTATION 3

EXTENSION DES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES

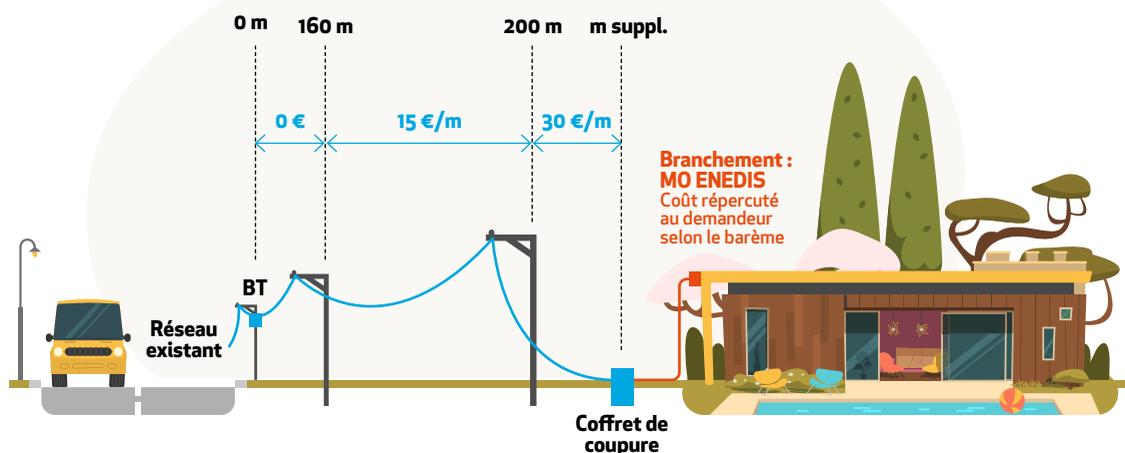
L'objectif est de desservir de nouveaux usagers, lotissements, zones d'activités...

Une extension du réseau de distribution publique d'électricité se définit par le prolongement d'une ligne existante basse tension (puissance maximale de 250 kVA), généralement en bordure d'une voie publique, jusqu'au droit de la parcelle à desservir.

Lorsque le réseau électrique basse tension est situé à moins de 30m de la limite de l'unité foncière à desservir touchant le domaine public, le SDE 18 ne réalise pas d'extension. Il s'agit d'un simple branchement dont les travaux seront réalisés par le concessionnaire ENEDIS.

- Branchement à puissance limitée (jusqu'à 36 kVA) : Dans la zone rurale, le SDE 18 assure la maîtrise d'ouvrage des **travaux d'extension du réseau** de distribution publique (cas des unités foncières non desservies).
- Branchement à puissance contrôlée (> 36 kVA et jusqu'à 250 kVA) : Dans la zone rurale, le SDE 18 assure la **maîtrise d'ouvrage de tous les raccordements**.
- Etablissement et traitement d'une demande de raccordement : toutes les demandes de raccordement, sans considération de puissance ou d'exercice de la maîtrise d'ouvrage des travaux, sont à établir **auprès d'Enedis**.

FINANCEMENT POUR UNE PUISSANCE <36KVA s'il y a eu une autorisation d'urbanisme délivrée.



Pour les branchements d'une puissance supérieure à 36 kVA :
contactez votre chargé d'affaires pour plus d'informations



Travaux d'extension sur la zone d'activité de Quantilly avec la création de 2 postes de transformation, la création de 850 m de moyenne tension et 760 m de Basse tension en souterrain.



Extension des réseaux rue de France au Subdray sur environ 200m du réseau basse tension pour l'alimentation d'un C4 [appellation Tarif Jaune] d'un bâtiment de bureaux et entrepôt.

POUR TOUTES QUESTIONS SUR UNE EXTENSION, CONTACTEZ VOTRE CHARGÉ D'AFFAIRES.

Retrouvez votre commune sur la carte des lots page 6

LOT N°1 CENTRE : Luc LACHASSE l.lachasse@sde18.com / 02 48 50 84 72

LOT N°2 NORD-OUEST : Bruno BERNERON b.berneron@sde18.com / 02 48 50 84 73

LOT N°3 NORD-EST : Julien MONCELON j.moncelon@sde18.com / 02 48 50 84 77

LOT N°4 SUD-OUEST : Philippe BOIS p.bois@sde18.com / 02 48 50 85 38

LOT N°5 SUD EST : Alain ROUSSILHE a.roussilhe@sde18.com / 02 48 50 84 74



GAZ

GARANTIR LA DISTRIBUTION PUBLIQUE DU GAZ

La distribution de gaz s'organise de deux manières, soit par le réseau de gaz naturel relié au réseau de transport national, soit par un réseau en circuit fermé avec des cuves de gaz propane disposées sur le territoire de la commune.

POUR QUI

GAZ NATUREL



59

communes desservies au gaz naturel dont 58 en contrat historique et 1 délégation de Service Public



54 979
points de livraison



1 528 km
de réseau



1 295 024 MWh
de gaz distribué

GAZ PROPANE



9

communes



418
clients



15 967 m
de réseau



7 189 MWh
consommés

MONTANT DE LA CONTRIBUTION ÉLECTRIFICATION & GAZ

→ 1 € par habitant jusqu'à 5 000 habitants et 0,25 € au-dessus de 5 000 habitants (forfait annuel)



ACTIONS DU SDE

LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC GAZ

La délégation consiste à confier la charge des travaux, de l'exploitation et de la distribution d'un réseau de gaz à un prestataire appelé le concessionnaire.

ETAPES DE LA PROCÉDURE :

- *Délibération de la commune.*
- *Avis de la CCSPL (Commission Consultative des Services publics Locaux).*
- *Lancement de la procédure d'appel d'offres par le Syndicat sur la base d'un dossier technique.*
- *Analyse des propositions de cahier des charges de concession de distribution de gaz et de schémas de desserte.*
- *Négociation avec les candidats, et finalisation du cahier des charges.*
- *À partir de la date de notification du marché, le concessionnaire réalise à sa charge le réseau de distribution qu'il exploitera pour une durée généralement égale à 30 ans.*



EN 2021 :

Le réseau de gaz naturel

59 communes dans le Cher sont desservies au gaz naturel et raccordées au réseau de distribution exploité par GRDF. Afin de pouvoir bénéficier d'un droit d'exploitation du réseau, le délégataire, GRDF, verse une redevance de concession au SDE 18 qui rétrocède 85% de cette somme reçue aux communes.

LE RÉSEAU DE DISTRIBUTION AU GAZ PROPANE

9 communes ont fait le choix de ce type de réseau qui présente de nombreux avantages pour la commune : il est compatible avec le gaz naturel, l'approvisionnement est assuré par le concessionnaire Antargaz et la maintenance réalisée par un prestataire spécialisé. Ce type de réseau n'a aucun coût financier pour la commune. Il s'agit d'un service supplémentaire proposé aux usagers afin de leur permettre de diminuer leur budget énergétique.

A NOTER :

il est nécessaire que la commune ait un bourg avec une bonne densité de population. Par exemple, une commune de 1000 habitants avec un bourg concentré aura plus de chance de bénéficier d'un réseau de gaz qu'une commune de 1000 habitants avec de nombreux hameaux dispersés sur le territoire.

CONTACT

n.duchet@sde18.com / 02 48 50 85 31





ÉCLAIRAGE PUBLIC

DÉVELOPPER, RENOUVELER, EXPLOITER LES INSTALLATIONS ET RÉSEAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

La compétence éclairage public est proposée de manière optionnelle aux collectivités. Le SDE18 réalise des travaux de rénovation et de construction de nouveaux points lumineux en apportant une expertise et des financements avantageux pour les collectivités.

Il propose également des prestations de maintenance de ces installations et de conseil afin de mieux maîtriser les consommations électriques.

Les équipements concernés par le transfert de la compétence sont :

- l'éclairage des voiries, des cheminements piétonniers, des parcs publics,
- les éclairages extérieurs de mise en valeur des monuments publics

Ces équipements doivent être accessibles à partir du domaine communal et connectés sur le réseau d'éclairage public. Sont notamment exclus les illuminations festives et l'éclairage des terrains sportifs.

POUR QUI

- Communes rurales et urbaines du Cher
- EPCI du Cher

MONTANT DE LA CONTRIBUTION

- **GESTION** : 2 € par habitant (forfait annuel)
- **MAINTENANCE** :
 - Support simple : **20 €** par lanterne entretenue
 - Support à double lanternes : **18 €** par lanterne entretenue
 - Support à triple lanternes (ou +) : **16 €** par lanterne entretenue
 - Support à LED : **5 €** par bloc LED (Tarif incitatif provisoire)



ACTIONS DU SDE

2 FORMULES D'ADHÉSION

LE DIAGNOSTIC DE VOTRE INSTALLATION D'ÉCLAIRAGE PUBLIC OFFERTE

	Formule Complète		Formule Allégée	
	Collectivité	SDE 18	Collectivité	SDE 18
Maîtrise d'ouvrage des travaux de mise en lumière du patrimoine, d'extension, de rénovation, de restitution		X		X
Maintenance préventive et curative Mise à disposition d'un module sur Latitude 18 pour faire les demandes d'intervention		X	X	
Gestion du patrimoine :		X		X
• Recensement des installations • Mise à jour de l'inventaire technique des ouvrages (plans, fiches techniques...)		X		X
• Assurances (aléas climatiques, dommages aux ouvrages, responsabilité civile)		X		X
• Charge d'exploitation : - Réponses aux Déclaration de projet de Travaux (DT) et Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DICT) - Déclaration au guichet unique - Autorisation d'accès au réseau 7j/7 24h/24 - Garant des procédures de sécurité - Rapport annuel d'exploitation		X	X	
• La prévision des investissements	X		X	
• La programmation des investissements		X		X
Consommation électrique des installations	X		X	



INFO +

+ DE 63 000 POINTS LUMINEUX GÉRÉS PAR LE SDE 18

ZOOM SUR LES AVANTAGES DE LA LED

- + de 50% d'économies d'énergie
- Une solution alliant un éclairage efficace et économique
- Un éclairage plus adapté aux besoins des communes avec des possibilités d'abaissement et d'extinction
- Un éclairage respectueux de l'environnement

MONTANT DE LA CONTRIBUTION

- **GESTION** : 2 € par habitant (forfait annuel)
- **MAINTENANCE** :
 - Support simple : **20 €** par lanterne entretenue
 - Support à double lanternes : **18 €** par lanterne entretenue
 - Support à triple lanternes (ou +) : **16 €** par lanterne entretenue
 - Support à LED : **5 €** par bloc LED (Tarif incitatif provisoire)



PRESTATION 1

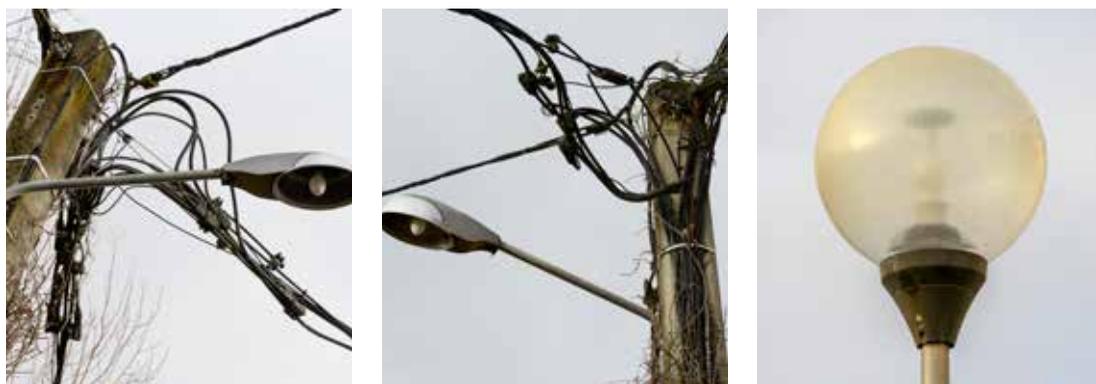
PLAN REVE / ÉCLAIRAGE ÉNERGIVORE

UN FINANCEMENT À HAUTEUR DE 70% POUR 2021 ET 2022.

UNE OBLIGATION LÉGALE

L'arrêté du 27 décembre 2018 impose des mesures de protection interdisant notamment, d'ici janvier 2025, les **éclairages trop orientés vers le ciel**. Ce texte est dans la continuité de la réglementation européenne de 2009 qui a déjà interdit la commercialisation des lampes à vapeur de Mercure (ballons fluos), trop énergivores, en 2015.

Au 1^{er} janvier 2020, il restait 3744 ballons fluo dans le département.



Ballons fluos et boules devant être supprimés d'ici 2025.

Le SDE 18 accompagne les collectivités dans le remplacement des éclairages trop énergivores avec **une augmentation du financement à hauteur de 70%* sur 2021 et 2022 sur un montant total de travaux plafonné à 50 000€ HT par an par commune.**

	Participation SDE18	Participation des collectivités
Dépose du matériel vétuste	70% facture HT + TVA	30% facture HT
Fourniture et pose matériel	70% facture HT + TVA	30% facture HT
Travaux liés, mise aux normes y compris de l'armoire de commande, terrassement, câblage.	70% facture HT + TVA	30% facture HT

** ne concerne pas la mise en valeur des monuments et les projecteurs au sol*



INFO +

LA TECHNOLOGIE LED PERMET UNE MODULARITÉ AVEC DE L'ABAISSEMENT, DE LA DÉTECTION OU UNE COUPURE DE NUIT.

PRESTATION 2

RÉNOVATION ÉCLAIRAGE PUBLIC (HORS MAINTENANCE)

DIAGNOSTIC
GRATUIT DE VOTRE
ÉCLAIRAGE PUBLIC
D'UN SECTEUR DE
VOTRE COMMUNE
PAR NOS CHARGÉS
D'AFFAIRES

UN FINANCEMENT
À HAUTEUR DE 50%

Remplacement de l'éclairage vétuste de votre commune par un éclairage plus performant (hors Plan REVE) : concerne le changement des lanternes ou de l'ensemble mâts+lanternes.

La maîtrise de l'éclairage public est une source importante de réduction des consommations électriques, la vétusté des installations étant la principale cause de la surconsommation.



UNE RÉNOVATION PERMET :

- *une maîtrise de la consommation d'énergie électrique;*
- *une diminution importante de la pollution lumineuse grâce à un choix judicieux des luminaires et projecteurs ;*
- *une amélioration de la qualité de l'éclairage par l'optimisation de la répartition des foyers lumineux ;*
- *une sécurisation accrue des déplacements nocturnes ;*

	Participation SDE18	Participation collectivité
Travaux de rénovation hors forfait maintenance	50% HT + TVA	50% facture HT



PRESTATION 3

EXTENSION ÉCLAIRAGE PUBLIC

**UN FINANCEMENT
À HAUTEUR DE 50%**

Le SDE18 finance à hauteur de 50% vos travaux d'extension d'éclairage public pour les collectivités adhérentes.

→ *Exemple de projets d'extension d'un réseau d'éclairage public :*
un lotissement communal, une zone d'activités, un parking d'école municipale...



Mâts type «pétales» installés sur le parking d'une crèche



Focus : Un éclairage autonome solaire performant, même sans réseau électrique

	Participation SDE18	Participation collectivité
Pose de lanternes ou projecteurs en aérien ou sur façade,	50% HT + TVA	50% facture HT
Pose de candélabre sur réseau existant ou à créer		
Extension simple du réseau d'éclairage public	50% HT + TVA	50% facture HT
Mise en place de matériels EP en provisoire à la demande de la collectivité	0%	100%



INFO +

**SI UNE NOUVELLE COMMANDE EST NÉCESSAIRE :
LA DEMANDE DE RACCORDEMENT POUR LA MISE EN PLACE DU COMPTEUR
EST À LA CHARGE DE LA COMMUNE ET DOIT ÊTRE ADRESSÉE À ENEDIS.**

PRESTATION 4

VALORISATION DU PATRIMOINE PAR LA LUMIÈRE

UN FINANCEMENT À HAUTEUR DE 50%

Dans les communes du département, nous pouvons admirer un patrimoine architectural incroyablement riche, valorisable la nuit.

C'est pour cela que depuis des années, le SDE18 propose de mettre en place des installations de mise en valeur extérieure par la lumière afin de profiter, aussi bien de jour que de nuit, de la beauté des richesses patrimoniales françaises.

Le SDE18 a mis en place des outils d'aide à la décision et une procédure permettant aux décideurs d'apprécier les principes de conception lumière :

- *Un dossier technique de conception intégrant une infographie*
- *Des séances d'essais sur site, permettant de valider les effets de lumière, l'implantation et l'intégration des matériels*
- *Des réglages finaux en présence des décideurs*

Le choix et l'implantation des matériels se font toujours dans un souci d'éclairage durable (faible consommation, pérennité de l'ouvrage...), en évitant autant que possible les effets d'éblouissement et dans le respect à la fois esthétique et environnemental des édifices ou espaces naturels mis en valeur.

Les opérations de mise en lumière du patrimoine comprennent les éclairages de mise en valeur des monuments publics, bâtiments ou ouvrages, et visibles de l'extérieur (hormis mobilier et ornement intérieur).



Mise en lumière de la Basilique de Châteauneuf sur Cher

FINANCEMENT

	Participation SDE18	Participation collectivité
Plan lumière		
Mise en lumière de monuments		
Travaux souterrain, aérien, fourniture et pose du matériel	50% HT + TVA	50% HT

Les modifications de la programmation dans les trois années suivant la réception sont à la charge de la collectivité.



INFO +
LES LUMIÈRES ÉCLAIRANT LE PATRIMOINE DOIVENT ÊTRE ÉTEINTES AU PLUS TARD À 1 H DU MATIN



PRESTATION 5

MAINTENANCE : UNE PRESTATION CLÉ EN MAIN

Lorsque la collectivité adhère à la formule complète (voir page 21), elle bénéficie de l'entretien permanent de son parc d'éclairage public.



LES PRESTATIONS DE MAINTENANCE

- **Changement systématique des sources tous les 4 ans :**
après chaque renouvellement de marché, à l'exception des ballons fluo (interdits depuis 2015) et des LEDs.
- **Les visites préventives par année :**
 - visite « complète » avec nettoyage des lanternes 1 fois/an
 - visites trimestrielles intermédiaires de vérification de fonctionnement
- **Intervention pour le remplacement et la réparation en cas de panne ou d'incident :**
 - la collectivité déclare la panne sur latitude18 via son identifiant personnalisé.

LES PRESTATIONS D'EXPLOITATION

- **Responsabilité de la sécurité du réseau**
- **Mise à jour des bases de données techniques**
- **Enregistrement sur le guichet unique,**
- **Réponses aux DT et DICT,**
- **Édition d'un rapport annuel d'exploitation**

CONTACT

Retrouvez votre commune sur la carte des lots page 20

POUR LA MAINTENANCE

David DAGOIS • d.dagois@sde18.com / 02 48 48 07 20

MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE

CONSEILLER DANS LA MAÎTRISE DES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE ET LA RÉALISATION DE PROJETS

Le SDE18 s'engage auprès des collectivités qui le souhaitent en leur apportant des conseils d'experts et des financements d'actions permettant de faire des économies d'énergie dans leurs bâtiments.

Enfin, le SDE 18, par le biais de la SEM Ener Centre Val de Loire, apporte ses services pour aider au développement des énergies renouvelables.

POUR QUI

→ Communes et EPCI du Cher

MONTANT DE LA CONTRIBUTION

→ Conseil en Energie Partagé : 0,60 € par habitant pendant 4 ans

→ Thermographie de bâtiments :

- Une animation thermographique réservée aux adhérents CEP
- Etude thermographique complète : 400 € par bâtiment dès la première étude



ACTIONS DU SDE

2 ACCOMPAGNEMENTS

- Collectivité adhérente au pack énergie via une convention de 4 ans
- Collectivité non adhérente



Accompagnement et conseil dans la rénovation de la mairie de Pigny (isolation murs et plafonds, remplacement de la chaudière par une pompe à chaleur, remplacement des menuiseries et des éclairages)

UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ EN FONCTION DE VOS BESOINS

Un engagement mutuel entre la collectivité et le SDE 18 pour la revitalisation du patrimoine bâti et l'amélioration du confort des bâtiments.



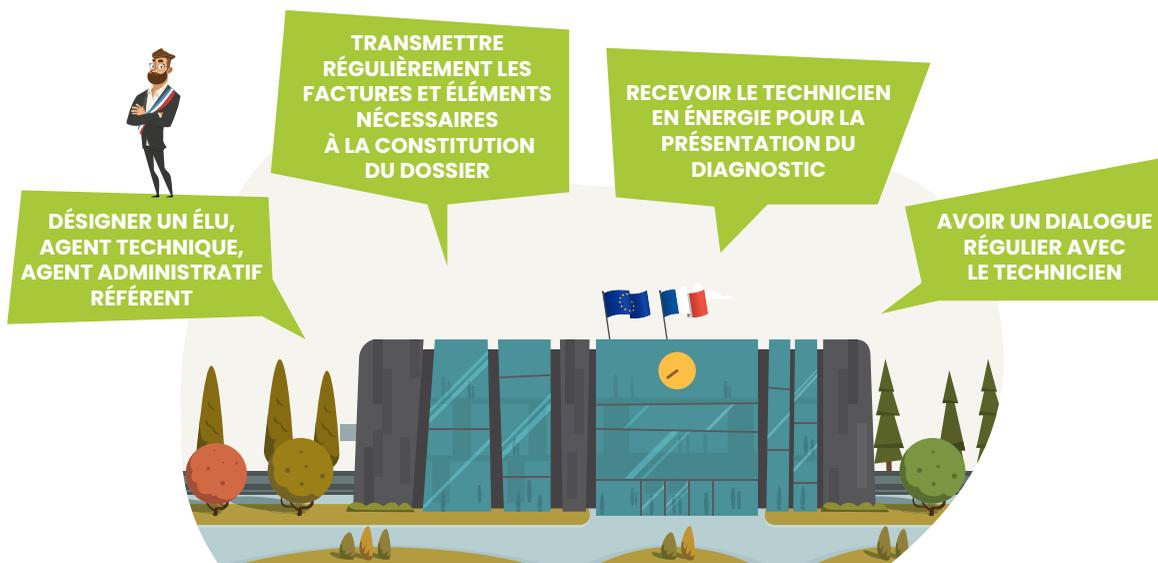
COMMENT AMÉLIORER LE PATRIMOINE DE LA COLLECTIVITÉ DANS LA MAÎTRISE DES ÉNERGIES



LE RÔLE DU CONSEILLER CEP



LE RÔLE DE LA COMMUNE ADHÉRENTE



CONTACT
energie@sde18.com



SIG - SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE



MOBILITÉ ÉLECTRIQUE



MISSION D'AIDE AUX COLLECTIVITÉS



INNOVATION & APPLICATION



CONTACTS



PRESTATION 1

LE CONSEIL EN ÉNERGIE PARTAGÉ (CEP) PRESTATION DE BASE



Vous souhaitez maîtriser les consommations et les dépenses énergétiques de votre patrimoine bâti (mairie, école, équipement sportif...).



VOUS VOUS DEMANDEZ :

- *Combien coûte l'énergie pour votre commune ?*
- *Quels sont les équipements les plus énergivores ?*
- *La gestion de mes bâtiments est-elle optimale ? Quel impact environnemental ?*

Le dispositif **Conseil en Énergie Partagé (CEP)** peut répondre à vos besoins avec la mise à disposition d'un technicien énergie. Il est le socle du pack « Énergie »

LES BÉNÉFICES DU CONSEIL EN ÉNERGIE PARTAGÉ (CEP)

- *Un conseil objectif et indépendant : priorité est donnée à la maîtrise de l'énergie sans privilégier une solution énergétique en particulier ;*
- *Un plan d'actions permettant de réaliser des économies d'énergie ;*
- *Des conseillers énergie formés, outillés et intégrés dans le réseau de CEP de l'ADEME*
- *Un accompagnement et une assistance technique sur le long terme.*

LES MISSIONS DU CONSEILLER ÉNERGIE DANS VOTRE QUOTIDIEN

Après avoir établi un bilan énergétique global du patrimoine bâti des communes adhérentes, le conseiller énergie vous présente une **vision globale de votre patrimoine et de vos dépenses en énergie**. Vous pourrez être surpris des résultats et prendre conscience du potentiel d'économies réalisables !

Le conseiller énergie vous propose alors des préconisations concrètes et hiérarchisées pour réduire les consommations énergétiques et agir contre la hausse des prix des énergies. Il participe à la réalisation de vos projets

La collectivité peut être accompagnée dans la réalisation des actions par un technicien spécialisé en bâtiment pour les travaux dont le montant est inférieur à 40 000 € (voir *offre Mission d'Aide aux collectivités*).

Le conseiller en énergie réalise aussi un **suivi personnalisé de votre patrimoine communal**.

		Collectivité adhérente Convention de 4 ans	Collectivité non adhérente au pack Énergie
CEP (10 bâtiments maxi par collectivité adhérente)	Réunion de démarrage (réfèrent et secrétaire, récupération des factures et des plans, visite des 10 bâtiments, ...)	0,60 € par an et par habitant	Pas d'intervention
	Analyse des factures		
	Analyse équipements et surfaces		
	Rédaction et envoi d'un rapport une fois par an		
	Réunion de présentation du rapport		

DÉROULEMENT DU CEP



→ DES OFFRES À LA CARTE SELON VOTRE BESOIN



SIG - SYSTÈME
D'INFORMATION
GÉOGRAPHIQUE



MOBILITÉ
ÉLECTRIQUE



MISSION
D'AIDE AUX
COLLECTIVITÉS



INNOVATION
& APPLICATION



CONTACTS



PRESTATION 2

CONSEIL ET ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS EN ÉNERGIE

Vous avez un projet de rénovation : quels choix techniques ? pour quelle performance ? quelle réglementation thermique appliquer ? Quels financements ?



		Collectivité adhérente Convention de 4 ans	Collectivité non-adhérente
Conseil et accompagnement de projets (CEP / MAC)	Participation au choix du bureau d'études (envoi cahier des charges, analyse des offres)	Compris dans le pack	Pas d'intervention
	Relecture de l'étude avant présentation + remarques		
	Participation à la restitution de l'étude		
	Participation à l'élaboration du CCTP (conseil, relecture, remarques)		
	Visite en cours de travaux		
	Participation à la prise en main des installations		
	Etude d'opportunité d'un projet		



INFO +

VOUS AVEZ UN PROJET EN LIEN AVEC LES ÉNERGIES RENOUVELABLES ? LE SDE 18 VOUS ACCOMPAGNE.



Vous pourrez faire appel au SDE 18 pour la réalisation d'une étude d'opportunité. Selon la nature et la taille du projet, vous serez accompagné soit par les techniciens énergie soit par la SEM Ener Centre Val de Loire. Pour plus de renseignements sur les modalités financières et d'accompagnement, vous pouvez contacter le service Maîtrise de l'énergie.



PRESTATION 3

LE FONDS D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE - FEE

SUBVENTIONNER VOS TRAVAUX D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE POUR DIMINUER LES CONSOMMATIONS.

JUSQU'À 20% DE SUBVENTION POUR VOS TRAVAUX ÉNERGÉTIQUES

Le Fonds d'Efficacité d'Énergie vous permet de profiter d'une subvention pour la réalisation de travaux d'économies d'énergie.



Rénovation de l'école primaire de Rians avec une subvention du SDE 18 pour les travaux à hauteur de 19 015,48€

Il est alimenté par la cession, a posteriori, des CEE (Certificats d'Économie d'Énergie) générés par ces travaux et valorisés par le SDE 18. L'aide apportée par le SDE 18 est cumulable avec les aides de type DETR et Région dans la limite de 80%.

		Collectivité adhérente Convention de 4 ans	Collectivité non-adhérente
FEE	Réunion pour définition du projet		
	Réception des devis avant acceptation et analyse des travaux éligibles		
	Rédaction et envoi de l'attestation de cession	20%	10%
	Après les travaux, envoi des attestations sur l'honneur		
	Réception des factures, analyse et validation		
Paiement des subventions sous réserve du respect des critères			

Par exemple : une commune rénove son école ou son centre socio-culturel, elle peut prétendre à un soutien financier qui pourra être bonifié en fonction des travaux réalisés.



SIG - SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE



MOBILITÉ ÉLECTRIQUE



MISSION D'AIDE AUX COLLECTIVITÉS



INNOVATION & APPLICATION



CONTACTS



PRESTATION 4

ANIMATION AVEC UNE CAMÉRA THERMIQUE ET THERMOGRAPHIE COMPLÈTE

Le technicien énergie peut réaliser sur demande une animation avec la caméra thermique infrarouge afin de sensibiliser les élus à l'isolation d'un bâtiment.



Il peut également réaliser une thermographie complète pour un bâtiment venant d'être rénové par exemple :

		Collectivité adhérente Convention de 4 ans	Collectivité non-adhérente
Animation avec la caméra thermique	Visite de l'intérieur du bâtiment	1 ^{ère} animation GRATUITE lors de l'adhésion	Pas d'intervention
	Tri des thermogrammes		
	Analyse		
	Création d'un diaporama		
	Présentation		
Thermographie complète	Visite du bâtiment	400,00 € par site	400,00 € par site
	Tri des thermogrammes		
	Analyse		
	Rédaction et envoi du rapport		
	Présentation		

** Attention, cette étude doit être réalisée sous des conditions climatiques strictes*

SIG | SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE

FACILITER L'ACCÈS AUX DONNÉES CADASTRALES

Le SDE18 a créé une plateforme web cartographique - www.latITUDE18.fr afin de faciliter l'accès aux données cadastrales. Y figurent la plupart des réseaux (électriques, gaz, éclairage public, eau...), les documents d'urbanisme, de gestion des cimetières, des bilans énergétiques des bâtiments communaux... et toutes autres informations géographiques relatives aux territoires des collectivités.

POUR QUI

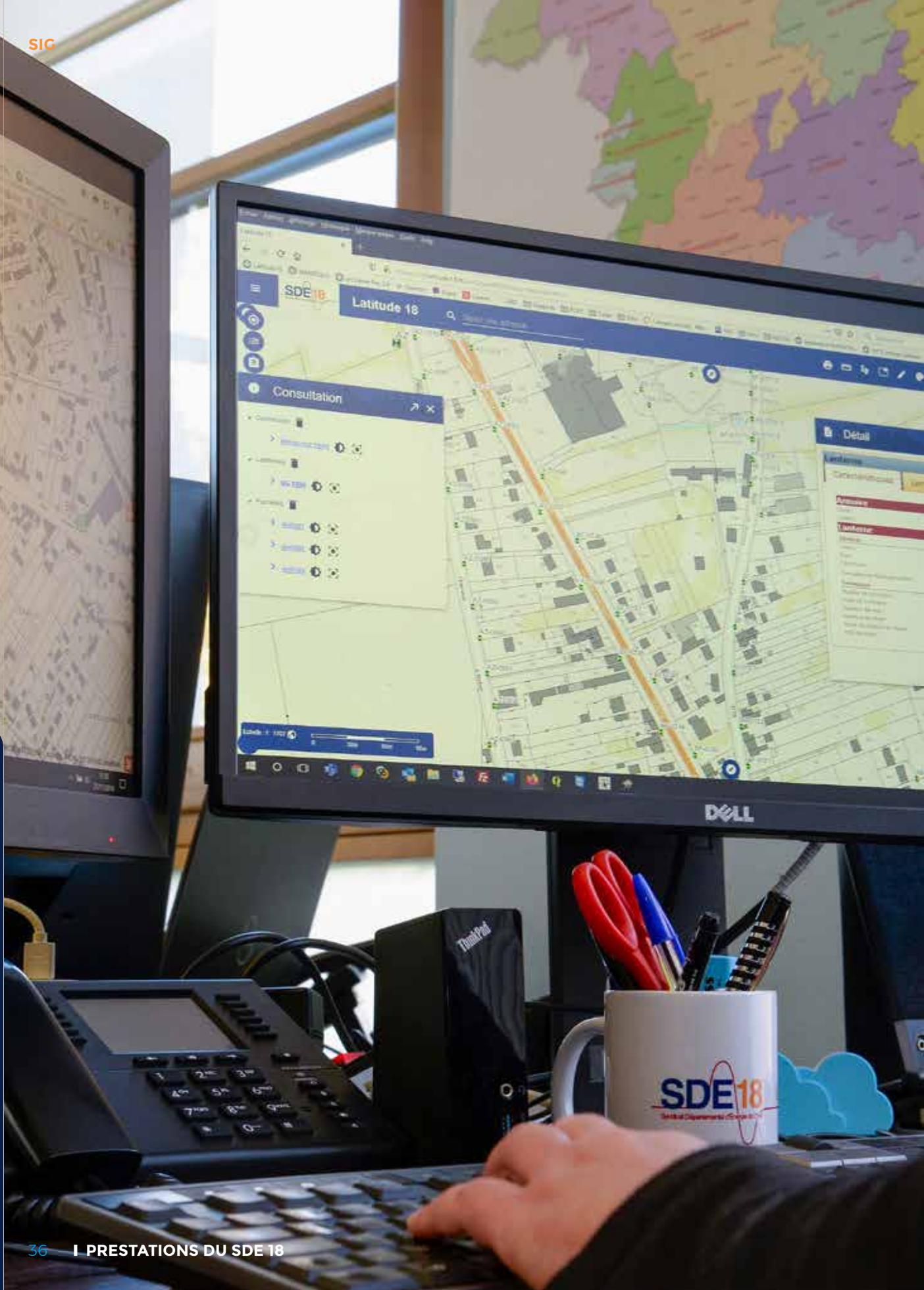
→ Communes, EPCI du Cher et partenaires du SDE 18

MONTANT DE LA CONTRIBUTION

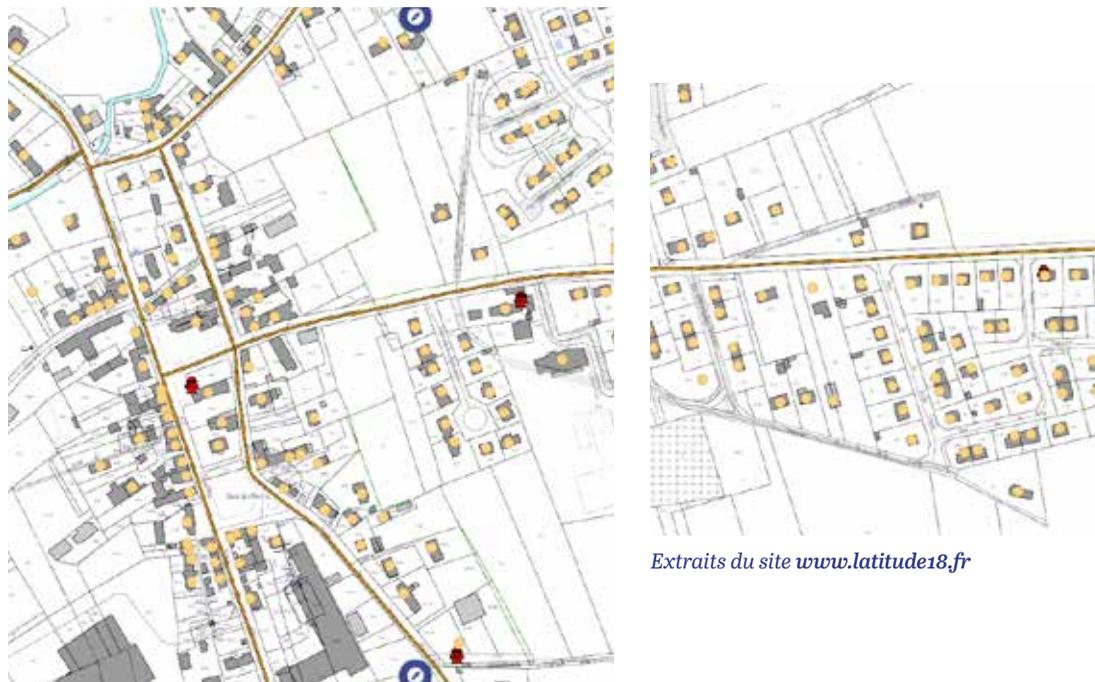
- Numérisation du cadastre et SIG en Extranet :
- Forfait complet : **0,50 €** par habitant (forfait annuel)
 - Forfait allégé : **0,10 €** par habitant (forfait annuel)

LATITUDE18





ACTIONS DU SDE



Extraits du site www.latITUDE18.fr

Pour les collectivités adhérentes qui le demandent, et après accord sur les modalités de participation financière, le Syndicat Départemental met en commun ses moyens techniques afin de :

- **Doter les collectivités adhérentes du cadastre numérisé,**
- **Doter les collectivités adhérentes de moyens technologiques permettant la consultation de la Base de Données Territoriales (BDT),**
- **Doter les collectivités adhérentes d'une aide technique à la gestion de leurs installations (diagnostics, formation, etc...),**
- **Apporter aux collectivités adhérentes une aide technique à la gestion d'un Système d'Information Géographique,**
- **Développer l'enrichissement des données alphanumériques et graphiques de la B.D.T.**



INFO +

L'ACCÈS À LA PLATEFORME EST RESTREINT ET APRÈS DÉLIVRANCE D'UN CODE D'ACCÈS INDIVIDUEL

LA FORCE DE LATITUDE 18 : **LATITUDE 18** Un service du SDE 18

- des mises à jour régulières des données
- une évolution adaptée à vos besoins
- un accès personnalisé pour chaque commune
- des outils collaboratifs pour enrichir les informations liées à votre collectivité



MOBILITÉ
ÉLECTRIQUE



MISSION
D'AIDE AUX
COLLECTIVITÉS



INNOVATION
& APPLICATION

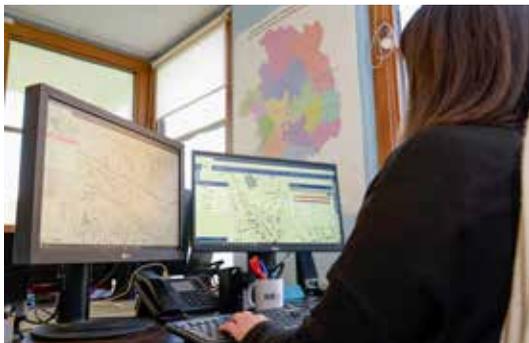


CONTACTS



PRESTATION 1

FORFAIT COMPLET SIG



Il comprend l'hébergement d'un nombre illimité de couches telles que le plan cadastral informatisé (PCI-vecteur) labellisé par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) ainsi que les données foncières de la DGFIP (MAJIC III), l'ensemble des réseaux existants (électriques, gaz, éclairage public, les documents d'urbanisme, le référentiel à grande échelle de l'IGN, les monuments historiques, les hydrants du SDIS, les orthophotoplans, les données de la DREAL Centre, etc...

CONTRIBUTION FORFAITAIRE :
0,50 € par habitant

PRESTATION 2

FORFAIT ALLÉGÉ



→ Réservé aux collectivités disposant en interne de leur propre SIG.

Il comprend l'hébergement d'un nombre limité de couches, à savoir les réseaux électriques, gaz et éclairage public ainsi que le fond de plan cadastral. Cette formule n'est accessible qu'aux collectivités disposant en interne de leur propre SIG.

La délibération de la collectivité doit explicitement préciser le souhait d'accéder à Latitude 18 selon le forfait allégé.

CONTRIBUTION FORFAITAIRE :
0,10 € par habitant

PRESTATION 3

LES FORMATIONS

**100% PRIS EN CHARGE
PAR LE SDE 18**

LE SDE 18 propose des sessions de formation pour découvrir et utiliser l'ensemble des fonctionnalités de LATITUDE 18. Session de 3h dispensée par une formatrice du SDE 18.
Formation gratuite ouverte aux secrétaires de mairies et d'EPIC, aux agents techniques et aux élus.

PROGRAMME DE LA FORMATION

- *Prise en main et connexion à l'application Latitude 18*
- *Les outils*
- *Utilisation de base*
- *Les couches disponibles*
- *Localiser*
- *Sélection des objets*
- *Mise à jour des données (initialisation)*
- *Cartographie des données*

Déclenchement de la formation à partir d'une dizaine d'inscriptions.

Des formations sont réalisées tout au long de l'année.

Pour vous inscrire, n'hésitez pas à solliciter le SDE 18 : sig@sde18.com

PRESTATION 4

PRESTATION DE CARTOGRAPHIE



Il s'agit de mettre à disposition des utilisateurs, via Latitude 18 ou le site du SDE 18, diverses cartes sur des thématiques différentes (limites administratives, démographie, occupation du sol, évolution de la tache urbaine, mobilité...) à l'échelle départementale.
Ces cartes sont imprimables ou téléchargeables.

IMPRESSION DE LA CARTE EN FORMAT A0

- **Noir et Blanc : 9,50 €**
- **Couleur : 9,90 €**



MOBILITÉ
ÉLECTRIQUE



MISSION
D'AIDE AUX
COLLECTIVITÉS



INNOVATION
& APPLICATION



CONTACTS





MOBILITÉ ÉLECTRIQUE

DÉVELOPPER DES DÉPLACEMENTS PLUS RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT

Le SDE18 s'est lancé dans le pari de la mobilité électrique en créant un réseau de plus de 200 points de recharge pour les véhicules électriques installés au maximum tous les 20 km.

Le déploiement des bornes **E.Car 18** a été optimisé en cohérence avec les réseaux électriques et les flux de déplacement du département.

Grâce aux accords d'itinérance, tout utilisateur d'un véhicule électrique peut accéder à une borne dans le Cher via son propre abonnement.

POUR QUI

→ Communes et EPCI du Cher

MONTANT DE LA CONTRIBUTION

→ 450 € par borne installée et en service
(forfait annuel calculé au *pro rata temporis* la 1^{ère} année)



PRESTATION 1

L'INSTALLATION DE BORNES SUR VOTRE COMMUNE

UN FINANCEMENT PAR LE SDE 18 À HAUTEUR DE 30%



QUELLE EST LA DÉMARCHE POUR INSTALLER UNE BORNE ?

- La collectivité transfère la compétence « infrastructure de charge » au SDE et détermine le nombre de bornes à installer sur son territoire et leur localisation
- Le SDE 18 prend en charge la demande puis organise une visite sur place en présence des représentants de la collectivité, de l'entreprise en charge des travaux, du gestionnaire du réseau public d'électricité, afin de définir précisément la position des bornes et les travaux à effectuer
- Le SDE 18 établit un plan de financement et la collectivité le valide par une délibération
- Le SDE 18 commande l'étude à l'entreprise et l'envoie à la collectivité pour validation
- Le SDE 18 se charge des modalités administratives (dossier de permission de voirie, demande de raccordement électrique) et techniques (lancement et vérification de la réalisation des travaux)
- A la fin des travaux, le SDE 18 transmet à la collectivité les documents qui lui seront nécessaires pour la mise en service de la borne (numéro du point de livraison et CONSUEL).
- La collectivité contacte son fournisseur d'énergie pour établir son contrat.
- ENEDIS intervient pour la pose du compteur et la mise en service.
- L'entreprise s'assure que la borne communique bien avec les systèmes de supervision et monétique.
- Le SDE 18 organise la réception des travaux puis envoie la demande de participation, recalculée au coût réel des travaux effectués diminuée des subventions éventuelles, à la collectivité.

QUEL EST LE FINANCEMENT ?

- 70% à la charge de la collectivité
- 30% à charge du SDE 18

Des financements complémentaires peuvent être sollicités par les collectivités.





PRESTATION 2

UNE AIDE POUR L'ACHAT D'UN VÉHICULE ÉLECTRIQUE POUR VOTRE COLLECTIVITÉ

JUSQU'À 1500€ DE SUBVENTION POUR L'ACHAT D'UN VÉHICULE NEUF OU D'OCCASION

Le SDE 18 a mis en place une aide financière de 1500€ maximum afin d'aider les collectivités qui souhaitent s'équiper de véhicules plus respectueux de l'environnement.



Borne accessible via l'abonnement Ecar18 ou via des accords d'itinérance

- *Il faut que le véhicule soit 100% électrique et que l'achat ne soit pas effectué avant la demande.*
- *Pour l'achat d'un véhicule neuf ou d'occasion*

MISSION D'AIDE AUX COLLECTIVITÉS

PROPOSER UN SERVICE D'AIDE AUX COLLECTIVITÉS FAIT SUR MESURE

Le SDE18 propose une assistance à maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'amélioration énergétique, d'accessibilité et de sécurité incendie dans les établissements recevant du public dont le montant est inférieur à 40 000€. L'objectif est de permettre aux adhérents de bénéficier des services d'un expert en fonction de leurs besoins et à moindre coût.

POUR QUI

→ Communes et EPCI du Cher

MONTANT DE LA CONTRIBUTION

→ Technicien : 161 € / jour



PRESTATION 1

LA MISSION D'AIDE À L'ACCESSIBILITÉ

UN SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT FAIT SUR MESURE

L'objectif est de permettre aux collectivités de bénéficier des services d'un expert en fonction de leurs besoins et à moindre coût.



Réalisation d'une rampe PMR à l'église de Torteron.

Réalisation des travaux d'accessibilité des sanitaires du camping de Sidiailles.

Le SDE 18 propose une assistance à maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'amélioration énergétique, d'accessibilité et de sécurité incendie dans les établissements recevant du public dont le montant est inférieur à 40 000€.

FINANCEMENT

	Collectivité adhérente
Ebauche des plans et conseils pour la description et la quantification des travaux	
Assistance pour l'élaboration des autorisations nécessaires à la réalisation des travaux (Autorisation de Travaux et/ou Déclaration Préalable)	
Transmission des éléments nécessaires à la consultation des entreprises Vérification de la conformité des devis	161,00€ / jour
Conseil en phase travaux Assistance à l'ouverture et à la réception de chantier	



INNOVATION & APPLICATION

100 000€ POUR LE FINANCEMENT DES EXPÉRIMENTATIONS

LE SDE 18 SOUHAITE SOUTENIR L'INNOVATION DANS LA RÉALISATION DE VOS PROJETS.

→ En 2021 : Passage de 15 000 à 100 000 euros annuels soit 20 000 euros par lot géographique pour l'accompagnement aux solutions innovantes en éclairage public (arbre solaire connecté, mâts autonomes, villes et villages étoilés...).

Le soutien des ces projets est soumis à la commission Environnement du SDE 18.

DES EXEMPLES D'INNOVATION



UN ARBRE CONNECTÉ

Totalement autonome, il offre des services au public : connections Wifi, recharge de smartphone et bien plus.

DES MÂTS SOLAIRES



Des solutions innovantes existent pour éclairer efficacement et durablement des aires de stationnement, des voies secondaires ou résidentielles, des liaisons douces.

UN ECLAIRAGE PUBLIC INNOVANT



Aménagement d'un éclairage public innovant dans le Parc de la mairie à Cours-les-Barres. Grâce à une optique LED extrêmement sophistiquée, ces éclairages reproduisent l'image dynamique d'un feu de provenances diverses, d'une bougie par exemple.



CONTACTS

**L'ÉQUIPE DU SDE 18 EST À VOTRE DISPOSITION
POUR VOUS RENCONTRER, RÉPONDRE À VOS
INTERROGATIONS ET VOUS ACCOMPAGNER
DANS VOS TRAVAUX LIÉS À L'ÉNERGIE.**

CONTACTEZ-NOUS

→ Mail : info@sde18.com

→ Tél. 02 48 50 85 40



LES RESSOURCES HUMAINES

LA QUALITÉ DE SERVICE AU CŒUR DE L'ACTION DES ÉQUIPES

Au quotidien, le délégué peut faire appel aux équipes administratives et techniques du SDE 18.

Chaque collectivité sollicite les référents techniques locaux pour le conseil et l'accompagnement des projets ainsi que pour le suivi des chantiers.



PRÉSIDENT
Philippe MOISSON

DIRECTEUR GÉNÉRAL
Régis LAGAUTRIERE

COMMUNICATION
Céline JUSTE

DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT ADMINISTRATIF ET FINANCIER
Najim EL MASSOUDI

SECRÉTARIAT DE DIRECTION
Marie MOURIER

DIRECTEUR DES SERVICES TECHNIQUES
Jean-François DUSSOT



SDE18

Syndicat Départemental d'Énergie du Cher

**ACCUEIL ET
SÉCRÉTARIAT**
Rachel GODARD

**AFFAIRES
JURIDIQUES**
Loïc GIRARD

**PATRIMOINE
ET CONCESSION**
Guillaume FILLOT

**SYSTÈME
D'INFORMATION
GÉOGRAPHIQUE**
Gatien SCHALLER
Virginie VILLOUTREIX

INFORMATIQUE
Eric LEJOSNE

ÉCLAIRAGE PUBLIC
Willy JOSEPH
Erick VAILLANT

**RESSOURCES
HUMAINES**
Angélique TOMANEK
Charlotte LARPENT

MAINTENANCE
David DAGOIS

COMPTABILITÉ
Aurélie DA SILVA
Céline MONDON
Marie-Laure
COTTÉREAU

ÉLECTRIFICATION
Bruno BERNERON
Philippe BOIS
Luc LACHASSE
Julien MONCELON
Alain ROUSSILHE

**MISSION AIDE
AUX COLLECTIVITÉS**
François GAMBADE

**SÉCRÉTARIAT
TECHNIQUE**
Eddy MALLET
Hélène NINGONE
Sylvie PESSIOT
Brigitte ROUELLE
Lauriane VACLIN

**MAÎTRISE
DE L'ÉNERGIE**
Nathalie DUCHET

**MAÎTRISE
DE L'ÉNERGIE**
Antoine CALLU
François GAMBADE
Romain JACQUET
Stéphanie LEITE

Organigramme février 2021



Électrification



Développer et renforcer le réseau de distribution d'électricité.

Gaz



Organiser la distribution publique de gaz en réseau.

Éclairage public



Développer, renouveler, exploiter les installations et les réseaux d'éclairage public.

Maîtrise de l'énergie



Conseiller dans la maîtrise des consommations d'énergie et la réalisation des projets.

*Toutes nos **énergies**
au service du Cher*

SIG
Système d'information géographique



Optimiser la gestion des espaces communaux.

Mobilité électrique



Développer des déplacements plus respectueux de l'environnement.

Mission d'aide aux collectivités



Proposer un service d'aide aux collectivités fait sur mesure.

SDE18

Syndicat Départemental d'Énergie du Cher

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU CHER

7 Rue Maurice Roy - CS 60021 - 18021 Bourges cedex
Tél. : 02 48 50 85 40 - E-mail : info@sde18.com

www.sde18.com